

## Pour les propriétaires occupants de leur habitation principale

<b>Type de travaux</b>	<b>Taux accordés sur le reste à charge des travaux</b>	<b>Aide maximale Paris Terres d'Envol</b>
<i>Travaux d'amélioration énergétique seuls</i>	30%	2 000 €
<i>Travaux d'adaptation du logement, couplés à des travaux d'amélioration énergétique</i>	30%	2 500 €
<i>Travaux lourds, couplés à des travaux d'amélioration énergétique</i>	30%	5 000 €

## Pour les propriétaires bailleurs, de logements locatifs conventionnés

<b>Type de travaux</b>	<b>Taux accordés sur le reste à charge des travaux</b>	<b>Aide maximale Paris Terres d'Envol</b>
<i>Travaux d'amélioration énergétique seuls</i>	—	Prime forfaitaire de 1 500 €/logement
<i>Travaux lourds, couplés à des travaux d'amélioration énergétique</i>	30%	4 000 €